



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 26 décembre 2021

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

| | |
|--|--|
| <i>Immatriculation au RCS, numéro</i> | 324 591 924 R.C.S. Valenciennes |
| <i>Date d'immatriculation</i> | 02/06/1982 |
| <i>Dénomination ou raison sociale</i> | GAEC DES RESEAUX |
| <i>Forme juridique</i> | Groupement agricole d'exploitation en commun |
| <i>Capital social</i> | 259 925,57 Euros |
| <i>- Mention n° 2 du 01/01/2002</i> | La conversion du montant du capital des francs en euros a été effectuée d'office par le greffe en application du décret n°2001-474 du 30/05/2001 : ancien montant : 1 705 000.00 FRF nouveau montant : 2 59 925.57 EUR |
| <i>Adresse du siège</i> | "Les Reteaux" 59219 Floyon |
| <i>Nomenclature d'activités française (code NAF)</i> | 0141Z |
| <i>Durée de la personne morale</i> | Jusqu'au 31/05/2081 |

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Gérant

| | |
|----------------------------------|-----------------------------------|
| <i>Nom, prénoms</i> | Leclercq Ludovic Maurice André |
| <i>Date et lieu de naissance</i> | Le 01/07/1985 à Cambrai (59) |
| <i>Nationalité</i> | Française |
| <i>Domicile personnel</i> | 58 route de Beaufort 59219 Floyon |

Gérant

| | |
|----------------------------------|--|
| <i>Nom, prénoms</i> | Leclercq David Bruno Ludovic |
| <i>Date et lieu de naissance</i> | Le 28/03/1989 à Cambrai (59) |
| <i>Nationalité</i> | Française |
| <i>Domicile personnel</i> | 1 hameau de la Malassise 02170 Le Nouvion en Thiérache |

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITÉ ET A L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

| | |
|--|---|
| <i>Adresse de l'établissement</i> | "Les Reteaux" 59219 Floyon |
| <i>Activité(s) exercée(s)</i> | Exploitation des biens agricoles apportés par les associés, achetés ou pris à bail par le groupement ou mis à sa disposition par ses membres, et généralement toutes activités se rattachant à cet objet, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil du groupement et soient conformes aux termes régissant les G.A.E.C. |
| <i>Nomenclature d'activités française (code NAF)</i> | 0141Z |
| <i>Date de commencement d'activité</i> | 01/04/1982 |
| <i>Origine du fonds ou de l'activité</i> | Création |

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

| | |
|-------------------------------------|--|
| <i>- Mention n° 3 du 01/01/2009</i> | L'entreprise était inscrite auprès du Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Avesnes-sur-Helpe, statuant commercialement. La chambre commerciale de ce tribunal a été supprimée et rattachée au Tribunal de Commerce de |
|-------------------------------------|--|

Grefe du Tribunal de Commerce de Valenciennes

5 PL DU COMMERCE
59300 VALENCIENNES

N° de gestion 1982D50013

Valenciennes par le décret n° 200 8-146 du 15 février 2008, avec effet au 01 janvier 2009.

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

**DECLARATION DE LA MODIFICATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE
RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION**
Article R512-54-II du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

| | |
|--|-------------------------------------|
| <input type="text" value="GAEC DES RESEAUX"/> | |
| <input type="text" value="58 ROUTE DE BEAUREPAIRE"/> | |
| <input type="text"/> | |
| <input type="text" value="59219"/> | <input type="text" value="FLOYON"/> |

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation :
Rappel réglementaire : si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation existante (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Une note précisant l'interaction de la modification avec les installations existantes a été jointe à la déclaration.

- une installation classée relevant du régime d'enregistrement :

Demande de modification de certaines prescriptions applicables :

Rappel réglementaire : si oui, cette demande sera soumise à l'avis de l'autorité administrative qui statue par arrêté (article R512-52 du code de l'environnement). L'absence de réponse dans un délai de 3 mois à partir de la réception du dossier et des éventuels compléments vaut refus (décret n° 2014-1273 du 30 octobre 2014).

Installations classées objet de la présente modification :

| Numéro de la rubrique de la nomenclature des installations classées | Alinéa | Désignation de la rubrique | Capacité de l'activité | Unité | Régime ¹ (D ou DC) |
|---|--------|----------------------------|------------------------|-------|-------------------------------|
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

Rappel réglementaire relatif au contrôle périodique :

Les installations dont les seuils sont précisés dans la nomenclature sous le sigle « DC » (Déclaration avec Contrôle périodique) sont soumises à un contrôle périodique permettant à l'exploitant de s'assurer que ses installations respectent les prescriptions applicables (article R512-55 et suivants du code de l'environnement). Ces contrôles sont effectués à l'initiative et aux frais de l'exploitant par des organismes agréés (article L512-11 du code de l'environnement). La périodicité du contrôle est de 5 ans maximum, sauf cas particulier (article R512-57 du code de l'environnement). Le premier contrôle d'une installation doit avoir lieu dans les six mois qui suivent sa mise en service, sauf situation particulière précisée à l'article R512-58 du code de l'environnement.

Exception : l'obligation de contrôle périodique ne s'applique pas aux installations relevant de la déclaration lorsqu'elles sont incluses dans un établissement qui comporte au moins une installation soumise au régime de l'autorisation ou de l'enregistrement (article R512-55 du code de l'environnement).

Les références des prescriptions générales applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées sont mises à disposition sur le site internet des préfectures concernées par l'implantation des installations :

- prescriptions générales ministérielles²,
- éventuelles prescriptions générales préfectorales.

Rappel réglementaire relatif aux installations soumises au régime de déclaration incluses dans un site qui comporte au moins une installation soumise au régime d'autorisation :

Les prescriptions générales ministérielles sont applicables aux installations soumises au régime de déclaration incluses dans un site qui comporte au moins une installation soumise au régime d'autorisation dès lors que ces installations ne sont pas régies par l'arrêté préfectoral d'autorisation (article R512-50-II du code de l'environnement).

Déclarant :

Date de la déclaration de la modification :

Le déclarant a demandé à être contacté par courrier postal pour la suite des échanges :

¹ D : Régime de déclaration, DC : Régime de déclaration avec contrôle périodique.
² Les prescriptions générales ministérielles sont également consultables sur le site internet : <http://www.ineris.fr/aida/>



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU NORD

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ET DE L'ENVIRONNEMENT
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

Réf. D.A.G.E./3 - EC
Affaire suivie par : Mr CHOTEAU Emile
Téléphone : 03.20.30.59 94
Télécopie : 03.20.30.53.71

Monsieur Ludovic LECLERCQ
Représentant du GAEC des RETEAUX
58, Route de Beaufort

59219 FLOYON

Lille, le 29 AOUT 2007

Monsieur,

Par courrier du 22 juin 2007, vous m'avez informé de la reprise des parts de monsieur Bernard LECLERCQ, au sein du G.A.E.C. des Réteaux exploité à FLOYON 58 route de Beaufort, par monsieur Ludovic LECLERCQ.

Après examen par Monsieur le Directeur des Services Vétérinaires du Nord chargé de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement, j'ai l'honneur de vous donner acte de votre déclaration qui sera inscrite au fichier des installations classées.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le préfet
Pour le préfet
Po/Le chef de bureau délégué

Christian DELANNOY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt de la région ALSACE

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE

*Vu le procès verbal de l'examen du Brevet de Technicien Supérieur Agricole établi le 30 juin 2006
par le Président du jury,*

le Diplôme du Brevet de Technicien Supérieur Agricole

Option : ANALYSE ET CONDUITE DE SYSTEMES D'EXPLOITATION

*est délivré à M. LECLERCQ LUDOVIC MAURICE ANDRE,
né le 01/07/85,
à CAMBRAI (NORD),*

et enregistré sous le numéro 06/Q/K1/100/00895-1 avec la mention ASSEZ BIEN

Francis N. LECLERCQ
Le Chef du Service Régional de la
Formation et du Développement



Signature du Titulaire

Fait à STRASBOURG, le 05 septembre 2006

Pour le Ministre et par délégation :
Le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt,

signé Jean-Jacques DUCROS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE, DE LA RURALITÉ ET DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Alsace

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE

*Vu le procès verbal de l'examen du Brevet de Technicien Supérieur Agricole établi le 24/06/2011
par le Président du jury,*

le Diplôme du Brevet de Technicien Supérieur Agricole

Option : Analyse et conduite de systèmes d'exploitation

est délivré à **M. LECLERCQ DAVID BRUNO LUDOVIC**,
né le 28/03/1989,
à **CAMBRAI (NORD)**,

et enregistré sous le numéro 11/Q/180100/11024081 avec la mention **ASSEZ BIEN**

Pour expédition conforme :
Le chef du Service Régional de la
Formation, du Développement et de
l'Emploi


Daniel LUTARD

Signature du Titulaire



Fait à Strasbourg, le 14 octobre 2011

Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de
la Forêt,

signé : Jean-François COFFRE



REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région
Bourgogne-Franche-Comté

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
Académie de DIJON

DIPLOME DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

Niveau 4 du cadre européen des certifications

*Vu le procès-verbal de l'examen du baccalauréat professionnel établi le 24 juin 2021
par le Président du jury, enseignant-chercheur.*

*Le diplôme du baccalauréat professionnel
Spécialité : Conduite et gestion de l'entreprise agricole*

*est conféré à Monsieur BERTRAND. Wédric,
né(e) le 31 juillet 2001 à FOURMIES (NORD)*

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à DIJON le 22 octobre 2021

Pour l'expédition conforme :
Le Chef du Service Régional de la Formation
et du Développement

Signé :  PASCAL COUVEZ

Pour le Ministère :
La Directrice Régionale de l'Alimentation, de
l'Agriculture et de la Forêt

Signé : Marie-Jeanne GILLER



La Reçtrice de l'Académie de Dijon

Signé : Nathalie ALBERT-MORETTI

Signature du Titulaire



N° 21/DI/204200/21083135

